Comment changer le compte sur lequel ont lieu les prélèvements

Lors de votre adhésion à SCANI, vous avez indiqué un numéro de compte en banque (RIB) sur votre compte sur https://cooperateurs.scani.fr/

Pour modifier ce compte, il ne suffit pas d'envoyer un nouveau RIB à SCANI. En effet, la coopérative n'a pas le droit de prélever votre abonnement sur un compte sans une autorisation en bonne et due forme.

Pour valider un nouveau rib, rendez-vous sur votre compte sur https://cooperateurs.scani.fr/ (utilisez l'adresse email indiquée en haut à gauche de vos factures SCANI).

Dans le menu "Mon compte" puis "Informations", vous trouverez un panneau "infos & actions" sur la droite, avec un lien vers "Ajouter un compte en banque". Remplissez le formulaire et cliquez sur "Enregistrer".

La page suivante affiche un bandeau jaune en haut vous proposant de valider ce nouveau mandat soit par SMS, soit de l'imprimer (vous pouvez ensuite le remplir et le retourner scanné par email). La façon la plus rapide étant bien entendue la validation par SMS.

N'hésitez pas, après l'opération, à envoyer un message à un actif de la coopérative pour qu'il vérifie si elle a bien été prise en compte :-)

Révision #1
Créé 2018-11-24 17:33:49 UTC par Bruno Spiquel
Mis à jour 2021-04-02 15:47:10 UTC par Bruno Spiquel